

AFFICHAGE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/10/2021

1- FINANCES

1.1 Adhésion au groupement achat électricité TE38 - Délibération

TE38 propose à la commune de Saint-Ondras d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

Les élus décident de se renseigner pour être sûrs que la commune va bénéficier de remises par rapport au prix payé actuellement et dans quelles proportions.

1.2 Licence IV

Le Maire explique que le gestionnaire de l'Auberge de la Bourbre cesse son activité et qu'il détient la dernière Licence IV de la commune. Les élus décident de se renseigner sur le prix d'achat et sur les modalités d'acquisition de la licence par la commune.

1.3 Emploi de personnel à titre temporaire ou occasionnel - Délibération

M. le Maire expose que les que les nécessités du service peuvent exiger l'emploi de personnel à titre temporaire conformément à l'article 3, alinéa 1, ou à titre occasionnel conformément à l'article 3, alinéa 2, de la Loi du 26 janvier 1984.

Il propose de l'autoriser, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin :

- des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la Loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de douze mois, sur une période de dix-huit mois
- des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la Loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de six mois, sur une période de douze mois

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal de Saint-Ondras :

- AUTORISE le Maire pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités du service, des agents non titulaires à titre temporaire dans les conditions fixées par l'article 3, 1er alinéa, ou à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3, 2ème alinéa, de la loi du 26 janvier 1984 précitée.
- CHARGE le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et de leur profil.
- PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

1.4 Subvention 2021 à la garderie périscolaire - Délibération

Le Maire présente le bilan financier de l'année scolaire écoulée. Le déficit s'élève à 2 318,92 €. Il propose le comblement de ce déficit pour moitié en arrondissant à la dizaine supérieure, la commune de Valencogne finançant l'autre moitié.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de verser à l'Association Garderie la somme de 1 160 € pour l'année 2021.
- AUTORISE le Maire à mandater la dépense, prévue au 6574 – subvention non affectée.

1.5 Subvention aux associations

Le Maire rappelle que les associations qui reçoivent une subvention communale doivent fournir chaque année leur bilan moral et financier.

2- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

2.1 Réseau électrique

Un incident s'est produit jeudi 21 octobre lors de l'intervention de l'entreprise SPIE pour le compte d'ENEDIS à l'occasion du remplacement d'un support béton HTA le long de la Route

Départementale n°73 dite « Route de la Vallée » à proximité de la zone artisanale de Buclas : les groupes électrogènes prévus n'étaient pas assez puissants et l'électricité a été coupée à plusieurs reprises, provoquant une désorganisation au sein des entreprises et des dommages irréversibles sur certains appareils. Les entreprises n'avaient pas été prévenues de cette intervention. La commune enverra un courrier à ENEDIS.

2.2 Projet d'acquisition de terrains

Le Maire présente deux devis de géomètres relatifs au bornage des deux terrains que la commune souhaite acquérir. L'Assemblée choisit Agate géomètres pour un coût de 2 520 € TTC.

2.3 Projet de commerces

Le propriétaire de la parcelle concernée par le projet de commerces a pris à sa charge la démolition de la grange sur son terrain et procèdera à la vente en direct avec l'investisseur.

Le moment venu l'investisseur viendra expliquer son projet et les commerces actuels seront informés.

2.4 Travaux de voirie

- Travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable Chemin du Combeau (à proximité du carrefour avec le Chemin des Allimards) à partir du 25/10 pour environ 15 jours
- Travaux au carrefour de la RD73 et de la RD73m au hameau de Vercours du 2 au 5 novembre
- Travaux de voirie Route du Vieux St-Ondras à partir du 8 novembre pour environ 3 semaines

2.5 Construction du four banal

Le conduit d'évacuation des fumées sera payé par la commune. La commission prendra à sa charge l'achat du carrelage antidérapant et l'habillage du parement du four.

La mise en chauffe progressive se fera fin novembre en vue de la manifestation organisée en faveur du téléthon prévue le 4 décembre.

3- INTERCOMMUNALITE

Aucun jeune n'est venu pour le chantier organisé à la Toussaint, le seul candidat ayant opté pour une autre commune. Les élus décident de renouveler la candidature de la commune pour 2022 aux mêmes périodes, soit 1 semaine en juillet et 1 semaine à la Toussaint.

4- DIVERS

Commission des Fleurs

Les membres de la commission cessent leur activité après 24 ans de fleurissement de la commune. Trois pots de fleurs ont été achetés pour remplacer des contenants usés ; l'argent qui reste sera remis au comité des fêtes.

Saint-Honoré : les articles sont à remettre sans tarder.

Cérémonie du 11 novembre

A 11h30 au Monument aux Morts ; interventions des enfants de l'école.
La cérémonie sera suivie du pot de l'amitié.

Incivilités

Un vitrail de l'église a été la cible d'un projectile.

Comptes-rendus de réunions

André MOREL-QUERON : Commission urbanisme et habitat et SIVU sportif

Jean-Marc PUJOLREU et Philippe DECOSSE : Commission développement durable et CISPD

Circulation et sécurité routière RD73

Les élus font part de leur retour sur les deux questionnaires transmis pour avis par le groupe de pilotage de l'enquête citoyenne portant sur la RD73.

Prochaine réunion : LUNDI 22 NOVEMBRE 2021